

## COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique  
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET  
Responsable du service du conseil municipal  
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82  
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 21 décembre 2015

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23  
Nombre de pouvoirs : 6  
Nombre de conseillers absents à l'ouverture de la séance : 10  
Nombre de conseillers présents à compter de la question n° 1 : 24

L'an deux mille quinze, le vingt cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

**Étaient présents:** Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Anne JUILLET à partir de la question n°1, Bruno MARTEL, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir :** Martine ABOT a donné pouvoir à Laetitia DAVID, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, David BRAULT a donné pouvoir à Nathalie LECLERCQ, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Yves PARINGAUX, Christine RENIER a donné pouvoir à Joël AGEORGES.

**Absents excusés :** Yanne BENOIST, Ilisette SA, Gérard GARRIDO, Christine RENIER

**Secrétaires de séance :** Hervé CHAPUIS, Philippe LACROIX

**Session ordinaire**

-----

Le Conseil municipal fait part à l'Assemblée de la démission de Madame Luce TROUBAT, conseillère municipale qui siégeait à la commission municipale permanente sport, vie associative, animation de la ville et des relations internationales. La personne suivante sur la liste est Madame Ilisette SA qui a été convoquée pour le présent conseil municipal.

## ● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou (*) forfait tout compris						
26/10/2015	128	<b>Finances</b> - Modification de la régie de recettes unique pour l'encaissement des produits des services liés à la famille (ajout de la possibilité du paiement en ligne)	---						
29/10/2015	132	<b>Animation de la ville</b> - Contrat de cession avec l'orchestre Angélique de Le Lude (72) pour le droit d'exploitation de représentation du spectacle Guinguette d'automne du 13/11/15	826,65 €*						
03/11/2015	136	<b>Marchés publics</b> - Avenant n°2 au marché d'entretien et de dépannage des installations de cuisson et installations frigorifiques des cuisines des bâtiments communaux avec la société AXIMA Réfrigération de Notre-Dame-d'Oé (ajout de complément de sacs de sel utilisable dans les nouveaux lave-vaisselle (+ 1,53 %))	150,00 €						
03/11/2015	135	<b>Marchés publics</b> - Marché d'entretien d'une haie champêtre (chemin communal à proximité de l'usine Safety) avec l'Entraide ouvrière de Chambray-Lès-Tours	5 950,00 €						
05/11/2015	138	<b>Affaires générales</b> - Reprise de douze concessions funéraires échues dans le cimetière du coeur de ville	---						
05/11/2015	139	<b>Technique</b> - Contrat de coordination SPS passé avec Dekra Industriel SAS pour la démolition d'un bâtiment en ruine situé au lieu-dit La Prairie d'Isolate à Fondettes	595,00 €						
05/11/2015	140	<b>Marchés publics</b> - Marché de balayage des caniveaux de la Ville de Fondettes avec la société SITA Centre Ouest de Ormes (45) (+ traitement des déchets 69 € HT/la tonne avec une estimation de 100 tonnes pour l'année 2016)	23 135,24 €						
06/11/2015	141	<b>Marchés publics</b> - Marché de fournitures de luminaires pour le terrain T3 de l'Espace M. de la Choisille avec CGED de Tours	11 302,26 €						
16/11/2015	142	<p><b>Animation de la ville</b> - Tarifs de location de stands et chalets dans le cadre du marché de Noël de fondettes</p> <table border="1"> <tr> <td>Stand tarif unique</td> <td>50 €</td> <td>50 € de caution</td> </tr> <tr> <td>Chalet tarif unique</td> <td>70 €</td> <td>70 € de caution</td> </tr> </table> <p>Gratuit pour les associations fondettoises</p>	Stand tarif unique	50 €	50 € de caution	Chalet tarif unique	70 €	70 € de caution	---
Stand tarif unique	50 €	50 € de caution							
Chalet tarif unique	70 €	70 € de caution							
17/11/2015	143	<p><b>Finances</b> - Réalisation d'un emprunt de 1 204 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement des opérations d'investissement 2015. Ce prêt est composé d'une phase de mobilisation d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2016 reconstituable à tout moment pendant cette période.</p> <p><b>Conditions</b></p> <p><u>Phase de mobilisation</u> : jusqu'au 31/12/2016. Intérêts sur Euribor 1 mois + 0,97 %</p> <p><u>Phase de consolidation</u> : Durée : 20 ans maximum</p> <p>Le taux sera trimestriel, il pourra être fixe en amortissement progressif ou constant ou indexé sur le Livret A + 0,75 % de marge. Les taux fixes proposés sont garantis pour une consolidation au 29/01/2016 : Taux fixe sur 20 ans en amortissement progressif : 2,02 %.</p> <p><u>Remboursement anticipé</u> : Indemnité actuarielle en taux fixe et égale à 2 % du capital remboursé par anticipation en taux révisable. <u>Commission d'engagement</u> : 0,10 % du montant du prêt</p>							
17/11/2015	144	<b>Finances</b> - Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des locations de salles (mise à jour de la liste des salles disponibles à la location)	---						

17/11/2015	145	<b>Marchés publics</b> - Marché de fourniture d'un panneau d'affichage polychrome simple face avec la société LUMIPLAN VILLE de Paris (implantation place du 11 novembre 1918 pour les informations de la Ville) (1) + plus maintenance annuelle d'un montant de 1 500,00 € HT	(1) 28 840,00 €																														
18/11/2015	147	<b>Marchés publics</b> - Marché de coordination inter-opérationnelle avec le groupement ASCISTE ingénierie de Tours et les entreprises CAC de Saint-Pierre-des-Corps et Sarl URBAN'ISM de Bourgueil pour les travaux du coeur historique	56 725,00 €																														
18/11/2015	148	<b>Marchés publics</b> - Avenant n°2 pour le lot n°5 électricité du marché de réaménagement partiel du Centre Culturel de l'Aubrière avec la société Sarl NOUVEL de Fondettes (mise en conformité par rapport aux exigences normatives actuelles suite au rapport du coordinateur sécurité incendie (plus value de 9,32 %))	1 350,00 €																														
18/11/2015	149	<b>Marchés publics</b> - Marché de fourniture et pose d'une structure de jeu avec sol de réception pour enfants à l'école Gérard Philippe avec la société Kompan SAS de Dammarie-Les-Lys (77)	12 487,30 €																														
24/11/2015	154	<b>Marchés publics</b> - Marché de fourniture, d'hébergement et de maintenance de logiciel de gestion des services techniques avec la société ATREA de Aubagne (2) + maintenance annuelle de 1 862,93 € HT + hébergement annuel de 1 740,12 € HT	(2) 16 161,00 €																														
25/11/2015	155	<b>Marchés publics</b> - Marché de fourniture et pose d'une clôture, d'un portail et de 3 portillons rue des Cossons avec la société Créa'Vert de Fondettes	13 779,00 €																														
30/11/2015	157	<b>Finances</b> - Tarif d'occupation de la place du 11 novembre 1918 par Monsieur Pasquet pour installer son manège du 11 octobre au 2 novembre 2015 : forfait de 110 €	---																														
30/11/2015	156	<b>Marchés publics</b> - Avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Centre Technique Municipal avec la société ASCISTE INGENIERIE pour la tranche conditionnelle 2 afin d'adapter les missions et le montant. L'avenant diminue la tranche conditionnelle du marché qui passe de 84 800 € à 27 800 €	27 800,00 €																														
		<b>Cimetière</b> - Concessions de terrains dans le cimetière du coeur de ville																															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>N°</th> <th>Emplacement</th> <th>Type</th> <th>Montant d'encaisse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>02/11/15</td> <td>133</td> <td>C G31</td> <td>renouvellement 15 ans</td> <td>111,36 €</td> </tr> <tr> <td>04/11/15</td> <td>137</td> <td>ZA G03</td> <td>50 ans</td> <td>289,84 €</td> </tr> <tr> <td>17/11/15</td> <td>146</td> <td>ZA G02</td> <td>30 ans</td> <td>288,51 €</td> </tr> <tr> <td>19/11/15</td> <td>150</td> <td>ZA G04</td> <td>15 ans</td> <td>111,36 €</td> </tr> <tr> <td>24/11/15</td> <td>152</td> <td>G G02</td> <td>renouvellement 30 ans</td> <td>288,51 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse	02/11/15	133	C G31	renouvellement 15 ans	111,36 €	04/11/15	137	ZA G03	50 ans	289,84 €	17/11/15	146	ZA G02	30 ans	288,51 €	19/11/15	150	ZA G04	15 ans	111,36 €	24/11/15	152	G G02	renouvellement 30 ans	288,51 €	-
Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse																													
02/11/15	133	C G31	renouvellement 15 ans	111,36 €																													
04/11/15	137	ZA G03	50 ans	289,84 €																													
17/11/15	146	ZA G02	30 ans	288,51 €																													
19/11/15	150	ZA G04	15 ans	111,36 €																													
24/11/15	152	G G02	renouvellement 30 ans	288,51 €																													

## 1 - DL20151125M01 - Finances locales - Présentation des dossiers éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 pour la création de vestiaires et pour la réalisation de tribunes sur le stade du Moulin-à-Vent, au taux le plus élevé possible. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en exécution de la présente délibération.

## 2 - DL20151125M02 - Finances locales - Décision modificative n°5 sur le budget principal 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 5 sur le budget principal 2015.

Le montant global de cette décision modificative s'élève à 120 000 €, soit 60 000 € en section de fonctionnement et 60 000 € en section d'investissement. Le montant du budget principal 2015 s'élève désormais à 12 520 677.84 € en section de fonctionnement et à 9 264 009.87 € en section d'investissement.

### 3 - DL20151125M03 - Finances locales - Créances éteintes

A) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate une créance éteinte d'un montant de 9 944,27 € correspondant à un impayé de 6 loyers pour l'occupation d'un atelier relais (suite au jugement du 20/10/2015 du tribunal de commerce de Tours) et adopte la décision modificative sur le budget annexe commerces 2015 comme suit :

Budget annexe commerces		
Libellé	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
7815 - Reprise sur provision		9 945 €
6542 - Créance éteinte	9 945 €	

B) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate une créance éteinte d'un montant de 122,85 € correspondant à un impayé de restauration scolaire correspondant aux factures des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2014/2015 et décide d'inscrire cette créance éteinte au compte 6542.

### 4 - DL20151125M04 - Finances locales -Indemnité de conseil au Receveur de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer, pour la durée du mandat municipal, une indemnité de conseil calculée au taux plein, suivant l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, à Madame Florence XHAARD, receveur municipal, en poste à Luynes, pour son conseil et son assistance en matière budgétaire, économique et financière. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants.

### 5 - DL20151125M05 - Commande publique -Attribution des marchés d'assurance de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés d'assurance de la Ville pour les lots suivants avec les entreprises et pour les montants retenus par la commission d'appel d'offres :

Lot	Objet	Attributaire	Montant annuel TTC
lot n°1	Assurance multirisque des locaux et des biens	SMACL (141 avenue Salvador ALLENDE – 79 031 NIORT)	10 644,90 €
lot n°2	Assurance automobile flotte et engins	BRETEUIL Assurances Courtage - courtier (BP40002 – 62 922 AIRE SUR LA LYS CEDEX) / La Parisienne Assurances – assureur (30 rue des Epinettes – 75 017 PARIS)	13 996,96 €
lot n°3	Assurance responsabilité défense et recours	GROUPAMA Paris Val de Loire (60 boulevard Duhamel du Monceau – CS 10609 – 45 166 OLIVET CEDEX)	10 148,05 €
lot n°4	Assurance protection juridique et défense pénale	SMACL (141 avenue Salvador ALLENDE – 79 031 NIORT)	6 345,18 €
lot n°5	Protection juridique des agents	SMACL (141 avenue Salvador ALLENDE – 79 031 NIORT)	310,66 €

Ces contrats seront conclus pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2016, les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal 2016 et suivants.

## 6 - Commande publique - Attribution des marchés de travaux pour la construction du Centre Technique Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés pour la réalisation du Centre Technique Municipal avec les entreprises et pour les montants suivants :

Lot	Objet	Attributaire	Montant HT hors options	Options montant HT
Lot 1A	Gros œuvre Maçonnerie	BERNEUX - ZI rue de la Ferronnerie - 37530 NAZELLES NEGRON	393 021,77 €	/
Lot 1B	Structure bois charpente	SARL BOUSSIQUE - 10 rue Emile Delataille - 37502 CHINON	285 132,60 €	/
Lot 2	Couverture- étanchéité	METAL 37 - 4 rue Alexander Calder - 37320 TRUYES	154 530 €	/
Lot 3	Bardage	<i>Infructueux</i>		
Lot 4	Menuiseries extérieures	SARL TREFOUS menuiserie - 20 rue François Perrin - 37260 MONTS	72 000 €	6 702,96 € (Motorisation porte sectionnelle)
Lot 5	Métallerie	<i>Infructueux</i>		
Lot 6	Cloison doublage faux plafonds	SAS RIVL - 9, rue du 11 novembre 41100 VILLERABLE	31 072,25 €	/
Lot 7	menuiseries intérieures	ABIE agencement bois - les plaines des vaux 37500 CHINON	57 600 €	/
Lot 8	Chauffage ventilation	BRUNET-LOISEAU - route de la Baraudière - 37170 CHAMBRAY LES TOURS	129 750 €	/
Lot 9	plomberie	SAINT ELOI FOUGERE - 15 rue du petit Nieul - 86360 MONTAMISE	82 298,90 €	/
Lot 10	Électricité	<i>Infructueux</i>		
Lot 11	Carrelage	Alexis BRAZILLIER carrelages - ZI La Boitardière - ilôt n°4 - 264 rue de la Musse BP 258 - 37400 AMBOISE	16 523 €	/
Lot 12	Peinture	A.C.T.I.F. - les Trois Maillets - 41500 AVARAY	20 639,96 €	/
Lot 13	VRD	T.P.P.L. - le Bois Simbert - 37130 CINQ MARS LA PILE	363 982,61 €	1 256,40 € (canalisation 200 traversée de chaussée)  13 943,19 € (remodelage trial parc partiel)
Lot 14	Équipements	<i>Infructueux</i>		
<b>Montant total HT options comprises : 1 628 453,64 €</b>				

Les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme et les crédits de paiements votés le 30 juin 2015.

## 7 - DL20151125M07 - Domaine et patrimoine - Promesse de cession d'une partie de la parcelle communale CL n°324 située rue Ernest Dupuy à la société SCI RED 324

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vu l'estimation des services fiscaux en date du 28 octobre 2014, décide de céder à la SCI RED 324 (siège social : 2 bis, rue Château Gaillard à 37230 Fondettes), une emprise d'une superficie de 586 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée CM n° 324, moyennant le prix de 105 000 € HT. Les frais de géomètre seront à la charge de la Ville et les frais d'acte notarié à la charge de la SCI RED 324. Le montant de l'indemnité d'immobilisation est fixé à 5 % du prix de vente .

Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer la demande de déclaration préalable de division de la parcelle en vue de bâtir, la promesse de cession ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente.

## **8 - DL20151125M08 - Domaine et patrimoine - Promesse de cession des parcelles YH n° 142, 440, 466 et 653 situées au lieu-dit La Bruzette au profit de la société SNC MARIGNAN RESIDENCES pour la réalisation d'un programme de construction de logements**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclassé du domaine public communal l'ensemble immobilier implanté sur les parcelles cadastrées YH n° 142, 440, 466 et 653 situées au lieu-dit La Bruzette, en vue de son aliénation. Vu l'estimation des services fiscaux en date du 13 mars 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la promesse de cession au profit de la société SNC MARIGNAN RESIDENCES, ou de toute autre société qui s'y substituerait, des parcelles cadastrées YH n° 142, 440, 466 et 653 situées au lieu-dit La Bruzette, d'une superficie globale de 10 943 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 620 000 € HT. La SNC MARIGNAN RESIDENCES devra fournir une caution bancaire dans les deux mois de la signature de la promesse de vente. Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, est autorisé à signer tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente.

## **9 - DL20151125M09 - Domaine et patrimoine - Régularisation foncière dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique Nord Ouest : transfert du domaine public départemental dans le domaine public communal d'une portion de la voie communale n° 306 au lieu-dit Charcenay**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le transfert dans le domaine public communal d'une portion de la voie communale 306, située au lieu-dit Charcenay, d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>, appartenant au Conseil Départemental, moyennant le prix de un euro symbolique. Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération. Le document d'arpentage sera établi aux frais du Conseil Départemental par un géomètre-expert et ce transfert ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

## **10 - DL20151125M10 - Domaine et patrimoine - Régularisation foncière dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique Nord Ouest (RD 967) : acquisition des parcelles constitutives de la voie communale 306 et de ses dépendances au lieu-dit Charcenay au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles telles que listées ci-dessous, situées au lieu-dit Charcenay, appartenant au Conseil départemental d'Indre-et-Loire, d'une superficie totale de 5 544 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de un euro symbolique ;

<b>Section et n° de parcelles</b>	<b>Superficie</b>
ZT 497	215 m <sup>2</sup>
ZT 500	119 m <sup>2</sup>
ZT 496	17 m <sup>2</sup>
ZT 453	33 m <sup>2</sup>
ZT 74	10 m <sup>2</sup>
ZT 178	25 m <sup>2</sup>
ZT 459	267 m <sup>2</sup>
ZT 553	94 m <sup>2</sup>
ZT 177	65 m <sup>2</sup>
ZT 450	2889 m <sup>2</sup>
ZT 561	1259 m <sup>2</sup>
ZT 565	450 m <sup>2</sup>
BD 72p	101 m <sup>2</sup>

<b>TOTAL superficie</b>	<b>5 544 m<sup>2</sup></b>
-------------------------	----------------------------

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération. Les documents d'arpentage seront établis aux frais du Conseil Départemental par un géomètre-expert, ces acquisitions ne donneront lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts. Ces parcelles seront classées dans le domaine public communal.

## **11 - DL20151125M11 - Domaine et patrimoine - Classement d'une portion du chemin rural n° 138 au lieu-dit Charcenay en voie communale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le classement d'une portion du chemin rural n° 138, d'une superficie de 1470 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit Charcenay, en voie communale. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

## **12 - DL20151125M12 - Jeunesse - Convention d'objectif avec l'UNICEF France dans le cadre d'un partenariat sous le titre "Ville amie des enfants"**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectif avec le Comité français pour l'UNICEF pour la durée du mandat municipal. Une participation annuelle de 200 € sera versée au Comité français pour l'UNICEF France, association de loi 1901, reconnue d'utilité publique (siège 3, rue Duguay Trouin 75582 Paris cedex 06). Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention et tout acte en exécution de la présente délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours et suivants.

## **13 - DL20151125M13 - Fonction publique - Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

<b>EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES</b>	
<b>Filière ADMINISTRATIVE</b>	
Nomination de deux agents dans le cadre de la procédure de promotion interne	
- Transformation de deux postes à temps complet d'adjoint administratif principal 1ère classe en deux postes à temps plein de rédacteur :	
<u>Adjoint administratif principal</u>	
<u>1ère classe :</u>	<u>Rédacteur :</u>
Ancien effectif : 6	Ancien effectif : 2
Nouvel effectif : 4	Nouvel effectif : 4

## **14 - DL20151125M14 - Institutions et vie politique - Avis sur le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adoption du projet de schéma de mutualisation des services tel qu'il est proposé par la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

## **15 - DL20151125M15 - Institutions et vie politique - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts du SICALA d'Indre et Loire :

- Article 1<sup>er</sup> des statuts : Ajout de la Commune de Saint-Genouph dans la liste des communes.
- Article 3 des statuts : Fixation du siège du SICALA à la mairie de Larçay
- Article 7 des statuts : Ajout de la phrase suivante "et du montant par habitant, fixé chaque année par le comité syndical. Ce montant est multiplié par le nombre d'habitants (population totale) des collectivités adhérentes, publié annuellement par l'INSEE".

Les nouveaux statuts sont adoptés. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

## **16 - DL20151125M16 - Institutions et vie politique - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport de l'exercice 2014 relatif au prix et à la qualité du service public de distribution de l'eau potable du SIVOM de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny (Syndicat intercommunal à vocation multiple d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny ). Un exemplaire du rapport annuel est mis à la disposition du public pour consultation.

## **17 - DL20151125M17 - Institutions et vie politique - Rapport d'activité de Tour(s)plus pour l'assainissement et les déchets**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activité 2014 de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. Un exemplaire du rapport annuel est mis à la disposition du public pour consultation.

## **18 - DL20151125M18 - Institutions et vie politique - Rapport d'activité des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Tourangelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du délégataire du service public extérieur des pompes funèbres (la Société anonyme d'économie mixte des Pompes Funèbres Intercommunales) pour l'exercice 2014. Un exemplaire du rapport annuel est mis à la disposition du public pour consultation.

## **19 - DL20151125M19 - Institutions et vie politique - Rapport de la concession de distribution publique de gaz naturel confiée à GrDF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de concession de GrDF (Gaz réseau Distribution France) pour l'exercice 2014. Un exemplaire du rapport annuel est mis à la disposition du public pour consultation.

## **20 - DL20151125M20 - Institutions et vie politique - Rapport d'activité du Syndicat mixte SIEIL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité du Syndicat mixte dénommé Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-Loire (SIEIL) pour l'exercice 2014. Un exemplaire du rapport annuel est mis à la disposition du public pour consultation.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Affiché le 23 décembre 2015